Image not found or type unknown

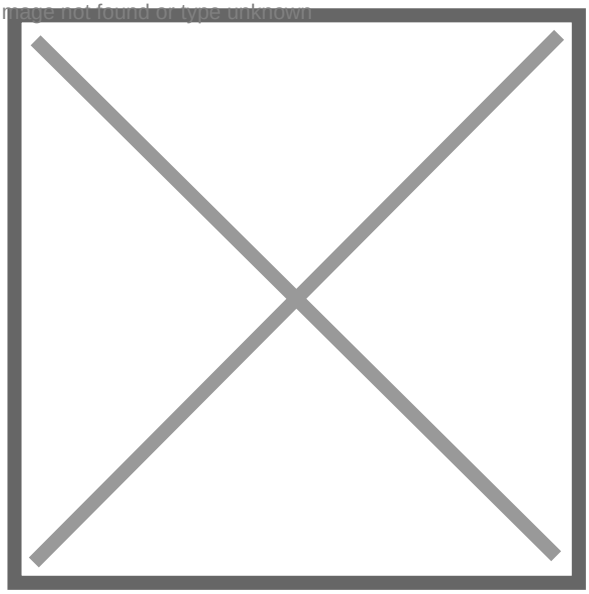

Fiente de pigeon sur balcon

Par **Naime62**, le **27/01/2018** à **00:57**

Bonjour,
Début juillet j'ai emménagé dans un nouveau logement suite à une mutation professionnelle.
Le logement est un 30m² avec balcon que je paie 550€/m.
Lors de l'état des lieux d'entrée, j'ai été prévenu qu'un locataire de la résidence nourrissait les pigeons et qu'il était soit disant en procédure d'expulsion.
Pour se protéger des fientes de pigeon, l'ancien locataire du logement avait installé une protection qui permettait de bloquer une infime partie des fientes, cependant un autre locataire à cassé cette protection début septembre en faisant tomber un matelas par dessus son balcon.
Malgré cette "protection" le balcon était inutilisable je tiens à préciser.

Mon problème est que depuis début Juillet je n'ai toujours pas pu profiter de mon balcon car son état est insalubre (même à l'époque ou la protection n'était pas cassé, depuis le problème c'est accentué) et j'estime que ce n'est pas à moi de le nettoyer.

J'ai envoyé des mails début septembre à mon bailleur et échangés par téléphone avec et je n'ai toujours rien obtenu. La personne avec qui j'échange me dit qu'une entreprise doit me contacter mais tjs rien.

Bien que j'étais au courant du problème de pigeon au moment d'emmenager, j'aimerais savoir si je suis en droit de demander compensation financière pour non joussiance totale de mon bien;
le nettoyage de mon balcon par une société;
l'installation d'une protection efficace de mon balcon.

Je vous remercie d'avance [smile3]

Par **morobar**, le **27/01/2018** à **09:30**

Bonjour,
Vu d'ici je ne vois pas pourquoi le bailleur serait tenu à exécuter des travaux ou financer un quelconque nettoyage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés